

# COMPTE-RENDU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

### Membres présents :

NICOLAS Marielle - SCHIRLE Kurt - PILARD Gabrielle - BIES Jean-Pierre - DOUBLET Paulette - SCHAAB Claude - PELOSO Chantal - EBERLE Nadine - FESTOR François - DI-BELLA Marie-Françoise - OTT Sabine - LEGROS David - FLAUSSE Angélique - FAUDIER Robert - PELOSO Michèle - FEDELE Bruna - SCHMITT Nicole

### Membres absents excusés :

HILLENBLINK Benoît - JACOBS Fabien - AMBLARD Léa - FISCHER Thibaud - FURNARI Angelo

LEGROS David est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur FOUSSE Emile, ancien conseiller et membre du CCAS, et présente ses condoléances, au nom du conseil municipal, à sa famille.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention de la MJC pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### INFORMATION EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire explique que, suite à la recrudescence des cyber attaques, il a demandé à GROUPAMA, qui est titulaire du contrat d'assurances « Dommages aux biens et risques annexes » de prévoir un contrat complémentaire couvrant les risques de cyber attaque. L'offre faite par GROUPAMA s'élève à 1.050 euros TTC par an.

Le maire indique qu'il a accepté la proposition et signé le projet de contrat.

### 1er point de l'ordre du jour : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2021

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 30 mars 2021.

**2ème point de l'ordre du jour :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION  
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Monsieur le Maire explique que la MJC demande une subvention complémentaire de 5.000 euros pour l'organisation de l'ALSH. En effet, l'organisation a été perturbée par la crise sanitaire, la décision d'organiser l'accueil a été prise début juin et les participations parentales ont été définies avant le calcul des coûts réels de chaque semaine. Pour permettre la tenue sereine de chaque session, la MJC demande une ligne de crédit de 5.000 euros. Le versement de cette somme interviendra au fur et à mesure des besoins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter une subvention exceptionnelle de 5.000 euros à la MJC pour l'organisation de l'ALSH.

**3ème point de l'ordre du jour :**  
**CESSION DE TERRAINS - QUARTIER LES SAPINIÈRES**

Monsieur le Maire indique que Monsieur et Madame PAQUIER Ludovic souhaitent acquérir les deux dernières parcelles disponibles au quartier Les Sapinières : les parcelles 819 et 820, d'une superficie totale de 10 ares 25, au prix de 5.000 euros l'are.

Monsieur le Maire précise que la configuration des terrains ne permet pas de construire deux maisons en respectant les clauses de l'ancien règlement de lotissement ce qui est pourtant souhaitable pour maintenir la cohésion de l'ensemble. De ce fait, il propose de vendre ces deux terrains en un lot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. décide de céder ces terrains cadastrés Ban de Carling, section 16 parcelles n° 819 et 820, d'une superficie de 10 ares 25, à Monsieur et Madame PAQUIER Ludovic, domiciliés 3b rue des Genêts à L'Hôpital, et fixe le prix de vente de ces terrains à 51.250 euros.

2 à la demande des acquéreurs, Maître Jean Philippe KUHN, notaire à Saint-Avold sera chargé de la rédaction des actes.

**4ème point de l'ordre du jour :**  
**CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL**

Monsieur le Maire indique que la commune a fait l'acquisition d'un nouvel utilitaire pour les services techniques en remplacement du Peugeot Partner immatriculé 861 AYV 57, acheté en 2003. Monsieur TRAXER Christophe souhaite acquérir le véhicule.

Le maire propose de céder le véhicule au prix de 100 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente du Peugeot Partner immatriculé 861 AYV 57 à Monsieur TRAXER Christophe, au prix de 100 euros et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette vente.

**5ème point de l'ordre du jour :**  
**ORGANISATION D'UN CONCOURS LOCAL**  
**DES MAISONS FLEURIES**

Monsieur le Maire propose de reconduire le concours local des maisons fleuries. Il indique qu'une somme de 1.515 euros a été allouée l'année dernière aux lauréats de ce concours et qu'une somme de 3.500 euros est prévue au budget primitif 2021 pour les concours de maisons fleuries et de maisons illuminées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le concours de maisons fleuries, de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux fleuries dans la limite des sommes inscrites au budget.

**6ème point de l'ordre du jour :**  
**INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SUR CARLING**

Monsieur le Maire explique que SFR, la Société Française de Radiotéléphonie souhaite ériger un dispositif d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications sur le terrain cadastré section 4 parcelle 64 (à côté des stades du Football club).

La convention serait conclue pour une durée de 12 ans avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le loyer annuel serait fixé à 5.000 euros nets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la société Française de Radiotéléphonie, SFR, à ériger une antenne sur le terrain cadastré section 4 parcelle 64 et charge le maire de la signature des pièces contractuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 40.

CARLING le 23 juin 2021  
Le Maire,

Gaston ADIER